

CHAPITRE VII

APPLICATION DES CARACTÈRES DE L'ÉGLISE
AUX SÈCTES GRECQUES

SOMMAIRE

1. Origine des sectes grecques. Quelles sont ces sectes. Le schisme de Constantinople. Le schisme russe. — 2. Absence d'unité dans les sectes grecques : de l'unité de droit ; de l'unité de fait. — 3. Absence de sainteté : de la sainteté de droit ; de la sainteté de fait. — 4. Absence de la catholicité : de la catholicité de droit ; de la catholicité de fait. — 5. Absence de l'apostolicité : de l'apostolicité de doctrine ; de l'apostolicité de ministère.

• Nous exposerons d'abord sommairement l'origine de ces sectes, et nous montrerons ensuite qu'elles n'ont pas les caractères de la véritable Église.

1. Origine des sectes grecques.

Les sectes grecques.

1. Sans compter les nestoriens, les eutychéens, les jacobites, les cophtes et autres sectes qui ont pullulé en Orient et y subsistent encore, le schisme grec est partagé en douze Églises indépendantes ou acéphales : les quatre patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ; le Saint-Synode russe, les deux sièges métropolitains de Chypre et de Carlowitz (en Autriche) ; les deux évêchés du mont Sinai et de Monténégro ; le Saint-Synode du royaume hellénique ; les deux Églises de Roumanie et de Bulgarie.

Le schisme de Constantinople.

2. On sait que l'histoire ancienne profane se résume en grande partie dans la domination grecque en Orient, et dans la domination romaine en Occident. Si Rome parvint un jour à régner sur

le monde, il n'en resta pas moins une division profonde entre le génie grec et le génie latin.

Lorsque Constantin abandonna Rome au vicaire de Jésus-Christ pour fixer à Byzance le siège impérial, cette division prit le caractère d'une rivalité. Rome et Constantinople, les deux cités reines du monde, ne cessèrent de lutter pour la domination. Cet antagonisme eut son contre-coup dans l'ordre spirituel. Constantinople, qui n'était d'abord qu'un simple évêché, voulut avoir une juridiction étendue, comme celle dont jouissaient les patriarchats d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Jean le Jeûneur, évêque de Constantinople, usurpa, en 583, le titre de patriarche œcuménique. Ces aspirations ambitieuses étaient entretenues par les empereurs et les légistes dans le dessein d'asservir une Église qui aurait une fois rompu avec le centre de l'unité. Ce ne fut cependant qu'au neuvième siècle que ces tendances schismatiques commencèrent à éclater ouvertement. Photius, premier secrétaire d'État sous l'empereur Michel III, n'ayant pu parvenir, malgré ses intrigues et ses impostures, à tromper la vigilance du pape Nicolas I^{er} pour se substituer au patriarche légitime, saint Ignace, excommunia l'Église latine en 866. Ce fut le commencement de la révolte. Photius ayant été déposé et jeté en exil, l'Église grecque rentra dans l'obéissance et continua à reconnaître la suprématie du Pape jusqu'au onzième siècle où un patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, consumma le schisme (1054).

3. Depuis, les Grecs, à deux reprises différentes, en 1274 au concile de Lyon, et en 1439 au concile de Florence, ont reconnu la suprématie du Pape et la procession du Saint-Esprit par le Fils : *qui ex Patre Filioque procedit*. Mais ils ont rejeté de nouveau ces dogmes, et les rejettent encore aujourd'hui.

4. Le schisme grec, comme on le voit, a une mauvaise origine. Il fut préparé de longue main par l'ambition des patriarches de Constantinople, dont quelques-uns se montrèrent d'une servilité honteuse à l'égard des empereurs et d'une arrogance insolente envers les Pontifes romains. Photius, qui essaya ouvertement la révolte au neuvième siècle, était, dit Fleury, un parfait hypocrite, agissant en scélérat et parlant en saint. Michel Cérulaire, le consommateur du schisme, sans avoir le génie et l'érudition de Photius, ne fut pas moins ambitieux et avide de commandement.

Le schisme russe.

5. La Russie, convertie au christianisme dans la seconde moitié du dixième siècle par le zèle de saint Wladimir, fut soumise à l'autorité du Saint-Siège dans l'intervalle qui s'écoula entre la rupture de Photius et celle de Michel Cérulaire. Comme l'Église russe relevait du patriarcat de Constantinople, elle le suivit dans sa défection. Bientôt les princes de Moscou entreprirent de mettre la main sur elle. Ils obtinrent d'abord l'érection d'un patriarcat à Moscou; le patriarche de cette ville était nommé par les czars, mais il avait besoin d'être confirmé par celui de Constantinople. Ce dernier lien fut brisé. En 1660, la Russie obtint de Constantinople l'autorisation pour le clergé russe d'élire son patriarche, et enfin, en 1702, à la mort du deuxième patriarche de Moscou, Pierre le Grand refusa de lui donner un successeur, remplit l'intérim pendant vingt ans et se proclama lui-même patriarche.

2. Absence d'unité dans les sectes grecques.

Absence de l'unité de droit.

6. En se séparant de Rome, les sectes grecques se sont arrachées au centre de l'unité. Il n'y a parmi eux aucune autorité suprême doctrinale et gouvernementale pour produire et conserver l'unité de communion et de foi. Le patriarche de Constantinople n'a qu'une primauté d'honneur sur les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Il ne jouit pas du droit, par conséquent, de convoquer un concile, de le présider, et d'en faire exécuter les décrets.

Aussi, quand les patriarches ne peuvent tomber d'accord sur les questions controversées et difficiles, l'affaire est déferée à la décision du gouvernement turc^a.

7. C'est le sultan qui, de sa propre autorité, sépara, il y a quelques années, l'Église bulgare du patriarcat de Constantinople et en forma une Église nationale. Au nom du même sultan, le grand vizir, ministre des affaires étrangères, accorda, en 1871, le *bérat*, ou diplôme d'investiture, à quatre évêques bulgares sans tenir compte des protestations du patriarche œcuménique.

^a Le patriarche Anthimos en fait l'aveu dans sa réponse à Pie IX (1848).

8. L'Église hellénique reconnaît le roi de Grèce comme son chef suprême^a. Les membres du Saint-Synode hellénique sont désignés par le roi; un délégué royal en fait partie de droit, et toute décision prise en son absence ou non revêtue de son contreseing est nulle.

9. En Russie, tout repose sur la volonté du czar. « L'Empereur, d'après le *Code des lois de l'Empire*, est le suprême protecteur des dogmes, le gardien de l'orthodoxie et de tout bon ordre dans la sainte Église. »

10. Pour avoir voulu se soustraire à la primauté du Pontife romain, les Grecs, comme les protestants, sont tombés sous le joug du pouvoir civil, qui n'a d'autre moyen que la force pour maintenir un semblant d'unité dans ces Églises asservies.

Absence de l'unité de fait.

11. La division du schisme grec en plusieurs Églises indépendantes, sans lien entre elles, les prive de l'unité de communion.

12. L'Église grecque de Constantinople et celles qui reconnaissent pour chef nominal son patriarche ont varié dans la foi. Car après avoir admis, avant le schisme de Photius et de Michel Cérulaire, et reconnu depuis, comme articles de foi, au concile de Lyon (1274) et au concile de Florence (1439), la suprématie du Pape et la procession du Saint-Esprit par le Fils, elles les ont rejetés et rejettent encore ces dogmes.

13. En Russie, on compte plus de deux cents sectes. Les *raskolniks* (schismatiques), qu'on appelle aussi *starowertsis* (vieux croyants), s'élèvent à plus de treize millions et leur nombre ne cesse de s'accroître^b.

14. Si, d'ailleurs, la désorganisation est retardée, cela tient à ce que ces Églises, comme l'a dit Joseph de Maistre, « peuvent être comparées à des cadavres gelés dont le froid a conservé les formes. Ce froid, c'est l'ignorance. Quand le vent de la science, qui est chaud, viendra souffler sur ces Églises, les formes antiques

^a Telle est la déclaration des évêques du royaume de Grèce (1833).

^b Dans le peuple russe existe l'opinion que la religion des anciens croyants est la vraie, tandis que la religion orthodoxe, la religion selon l'Église dominante, est une religion mauvaise qui ne saurait mener au salut.

se dissoudront et il ne restera que de la poussière. Aucune religion, excepté une, ne peut supporter l'épreuve de la science. C'est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux excepté l'or.»

3. Absence de sainteté dans les sectes grecques.

Absence de la sainteté de droit.

15. Il n'y a point, assurément, à faire aux sectes photiennes des reproches aussi graves qu'aux sectes protestantes, pour ce qui concerne la doctrine et le culte. Mais les conditions dans lesquelles s'exerce le ministère sacré dans ces sectes montrent que l'Esprit de Dieu en est absent.

La dignité de patriarche et la prêtrise elle-même, en Bulgarie, s'obtiennent à prix d'argent, sauf aux pasteurs à se dédommager plus tard sur leurs ouailles. La simonie et la vénalité règnent partout.

En Russie, le despotisme le plus brutal pèse sur le clergé. Le Saint-Synode russe a pour chef suprême le czar, qui en nomme les membres et le fait présider par un procureur général, presque toujours choisi parmi les généraux et les colonels de l'armée. Il en résulte que les ministres du culte sont les instruments passifs de la volonté impériale et que leur prédication consiste en grande partie à louer le czar et à prêcher l'obéissance à l'État. Le pape vit dans un état d'aviissement, et ne jouit d'aucune considération auprès du peuple. « Et pourquoi le peuple ne respecte-t-il pas le clergé? Parce qu'il forme une classe à part^a; parce qu'ayant reçu une éducation fautive et mauvaise, il n'introduit pas dans la vie du peuple les enseignements du Saint-Esprit, mais se contente de la pure forme morte du cérémonial extérieur; parce que le clergé lui-même offre continuellement des exemples de manque de respect pour la religion et qu'il transforme le service de Dieu en un commerce profitable. Est-il possible que le peuple respecte le clergé quand il voit partout chez lui simonie, insouciance en accomplissant les rites religieux, et désordre en administrant les sacrements? Est-il possible que le peuple respecte le clergé quand la vérité et la justice en ont dis-

^a Le clergé séculier, condamné par la loi au mariage, forme en Russie une véritable caste; tous les fils de prêtres appartiennent de droit à l'ordre clérical, et l'hérédité est appliquée à la collation des cures. Par conséquent la vocation est supprimée, et l'exercice du saint ministère n'est plus qu'un métier.

paru, quand les consistoires guidés dans leurs décisions, non par des règles, mais par la camaraderie et les pots-de-vin, détruisent en lui les derniers vestiges d'honnêteté^a? »

Absence de la sainteté de fait.

16. La terre qui produisit les saint Athanase, les saint Cyrille, les saint Jean Chrysostome, les saint Grégoire de Nazianze, les saint Basile, est devenue stérile en saints, et les miracles n'y manifestent plus l'assistance divine.

17. Le zèle à propager la foi qui caractérise la véritable Église n'anime plus les successeurs des saints Cyrille et Méthode. A partir du schisme, l'Église grecque n'a jamais songé à envoyer des missionnaires chez les peuples infidèles. Si l'apostolat s'exerce, c'est par ordre de l'État et dans un but purement politique. Dans les conquêtes asiatiques, le pape, escorté de soldats et d'agents de police, invite les idolâtres à se faire baptiser, en leur offrant une poignée de tabac et un verre d'eau-de-vie.

Quant aux populations catholiques de l'empire, c'est par le fer, le knout, la déportation en Sibérie, que le gouvernement russe travaille à leur faire abjurer leur foi.

4. Absence de catholicité dans les sectes grecques.

18. L'Église grecque étant une œuvre exclusivement orientale, assujettie au pouvoir civil et manquant d'unité, ne peut avoir une force expansive; elle est condamnée à ne point franchir les limites des États dont elle reconnaît la suprématie en matière religieuse. Aussi n'a-t-elle point d'adhérents dans l'Europe occidentale, ni en Amérique, ni en Afrique, si on excepte l'Égypte et l'Abyssinie, ni en Océanie, ni dans l'Extrême-Orient.

^a MELNIKOFF, *Rapport adressé au grand-duc Constantin*. — « Presque tous les popes sont des ivrognes, dit M. Victor Tissot; ils n'ont ni instruction ni éducation; comme les paysans, ils gagnent leur pain à la sueur de leur front; ils labourent eux-mêmes leurs champs et conduisent leurs troupeaux aux pâturages. Le clergé de Russie est persuadé qu'il n'a pas d'autres devoirs à remplir que de chanter les offices et d'échanger ses bénédictions contre les verres d'eau-de-vie et les kopeks de ses paroissiens. Le pape ne catéchise pas, ne prêche pas, ne visite pas les malades; les enfants s'approchent de la table de communion sans avoir reçu aucune instruction religieuse. Aussi les paysans se font-ils sur la religion et sur Dieu les plus singulières idées. » (*La Russie et les Russes.*)

5. Absence d'apostolicité dans les sectes grecques.

19. Les Églises grecques ont été apostoliques pendant dix siècles; elles étaient alors soumises à l'Église romaine, qu'elles tenaient pour la mère et la maîtresse de toutes les autres. Par le schisme, elles ont perdu l'*apostolicité de doctrine* en reniant la procession du Saint-Esprit par le Fils et la primauté du Pontife romain, et l'*apostolicité de ministère*, en perdant la mission légitime qui vient de Jésus-Christ par l'intermédiaire du successeur de Pierre, chef des Apôtres.

20. Les évêques grecs prétendent que l'apostolicité leur est procurée par la mission qu'ils reçoivent du patriarche de Constantinople. Mais, avant le schisme, le patriarche de Constantinople ne se considérait comme légitime qu'autant qu'il était confirmé dans sa charge par le Pontife romain. N'ayant plus cette confirmation depuis le schisme, il a cessé d'être un évêque légitime et apostolique.

Quant aux évêques de Russie et de Grèce, qui autrefois devaient être confirmés par le patriarche de Constantinople et qui se sont rendus indépendants, ils n'ont, à plus forte raison, aucune mission légitime.

AUTEURS A CONSULTER

DE MAISTRE. — *Du Pape*, liv. I, ch. IV.

THEINER. — *L'Église russe*.

RÉSUMÉ

Origine des sectes grecques. — Sous le nom de *sectes grecques* on ne comprend ici que les douze églises indépendantes ou *acéphales*, qui sont nées du schisme commencé par Photius au neuvième siècle, et consommé au onzième par Michel Cérulaire. — Ce schisme a pour origine l'ambition des patriarches de Constantinople, qui, soutenus par les empereurs et les légistes, voulurent se rendre indépendants du Pontife romain.

Absence d'unité dans les sectes grecques. — L'unité de *droit* lui fait défaut, parce qu'il n'y a point en elle une autorité suprême, doctrinale et gouvernementale, pour produire et conserver l'unité de communion et de foi. Le patriarche de Constantinople n'a qu'une primauté d'honneur sur les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et, lorsqu'ils ne sont point d'accord, c'est le sultan qui tranche les difficultés. L'Église hellénique reconnaît le roi de Grèce comme son chef suprême. En Russie, tout repose sur la volonté du czar. — L'Église grecque ne possède pas l'unité de *fait*. La division du schisme en plusieurs églises indépendantes les prive de l'unité de communion, et, quant à l'unité de foi, les Grecs ont varié, en admettant et en rejetant tour à tour la suprématie du Pontife romain et la procession du Saint-Esprit par le Fils. Si, d'ailleurs, la désorganisation en matière de doctrine est retardée, bien que l'on compte déjà plus de deux cents sectes en Russie, c'est que la foi, chez la masse ignorante, n'a pas encore subi l'épreuve de la critique rationaliste.

Absence de sainteté. — L'Église grecque ne possède point la sainteté de *droit*, car les conditions dans lesquelles s'exerce le ministère sacré dans les sectes schismatiques montrent que l'Esprit de Dieu en est absent : c'est la vénalité et la simonie dans l'acquisition des hautes charges; c'est dans le clergé séculier, surtout en Russie, l'état d'abjection et d'avilissement où vivent les popes, condamnés au mariage par la loi, sans formation sérieuse à l'exercice de leurs fonctions, faisant du service de Dieu un commerce profitable, ne jouissant d'aucune considération auprès du peuple, dont la religion, par suite, se borne à une pure forme de cérémonial extérieur. — Elle ne possède pas non plus la sainteté de *fait*, car, depuis le schisme, il n'y a plus, dans l'Église grecque, ni saints éminents, ni miracles, ni zèle à propager la foi parmi les infidèles.

Absence de catholicité. — Étant une œuvre exclusivement orientale, manquant d'unité, l'Église grecque ne peut avoir aucune force expansive. Aussi n'est-elle répandue que dans les États dont elle reconnaît la suprématie.

Absence d'apostolicité. — L'Église grecque ne possède point l'apostolicité : ni l'*apostolicité de doctrine*, qu'elle a perdue, en reniant la procession du Saint-Esprit par le Fils et la primauté des successeurs de Pierre; ni l'*apostolicité de ministère*, qu'elle a perdue en se séparant de ces mêmes successeurs de Pierre, de qui émane la mission légitime.

TABLEAU SYNOPTIQUE

APPLICATION DES CARACTÈRES DE L'ÉGLISE AUX SECTES GRECQUES	Origine des sectes grecques	Les sectes grecques	On n'entend ici que les sectes qui constituent ce qu'on appelle l'Église grecque. Douze Églises indépendantes, dont la principale est celle de Russie.	
		Origine du schisme	Antagonisme politique de Rome et de Constantinople. Ses conséquences au point de vue religieux. Ambition des évêques de Constantinople. Photius et Michel Cérulaire. Absence de signes de sainteté dans les auteurs du schisme.	
	Absence des caractères de l'Église dans les sectes grecques	Absence d'unité	Unité de droit	Point d'autorité suprême doctrinale et gouvernementale. Assujettissement des sectes soumises à l'autorité civile.
			Unité de fait	Unité de communion détruite par la division du schisme en plusieurs Églises indépendantes. Variations dans la foi. Sectes nombreuses dans l'Église russe.
		Absence de sainteté	Sainteté de droit	Conditions déplorable dans lesquelles s'exerce le ministère sacré. État d'abjection des papes. La religion réduite à une pure forme de cérémonial extérieur.
			Sainteté de fait	Point de saints éminents. Point de miracles. Point de zèle pour la conversion des infidèles.
	Absence de catholicité	Catholicité de droit	L'Église grecque, œuvre exclusivement orientale. Défaut de force expansive.	
		Catholicité de fait	Il n'y a de Grecs schismatiques que dans les États dont ils reconnaissent la suprématie. On n'en trouve point dans les autres parties du monde.	
	Absence d'apostolicité	Apostolicité de doctrine	Les Grecs ont varié dans la doctrine des Apôtres.	
		Apostolicité de ministère	En se séparant des successeurs de Pierre, ils ont perdu la mission légitime.	

CHAPITRE VIII

APPLICATION DES CARACTÈRES DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST
A L'ÉGLISE ROMAINE

SOMMAIRE

1. Unité de l'Église romaine. Unité de droit. Unité de fait : unité de communion ; unité de foi. Objections contre l'unité de l'Église. — 2. Sainteté de l'Église romaine. Sainteté de droit ; sainteté de fait. Objections contre la sainteté de droit. Objections contre la sainteté de fait : croisades contre les musulmans ; contre les Albigeois et les hussites ; la Saint-Barthélemy ; persécutions de Louis XIV contre les protestants. — 3. Catholicité de l'Église romaine. Catholicité de droit ; catholicité de fait. Objections. — 4. Apostolicité de l'Église romaine. Apostolicité d'origine ; apostolicité de doctrine ; apostolicité de ministère. Objections. — 5. Conclusion.

L'Église romaine, ainsi appelée parce que, depuis saint Pierre, elle a pour chef suprême l'évêque de Rome, est la seule, entre toutes les sociétés chrétiennes, qui possède les caractères de l'Église fondée par Jésus-Christ ; seule elle est *une, sainte, catholique et apostolique*, comme nous allons le démontrer.

1. Unité de l'Église romaine.

Unité de droit.

1. L'Église romaine possède l'unité de *droit*, c'est-à-dire un principe constitutif éminemment propre à unir par un lien indissoluble les intelligences, les cœurs, les volontés des fidèles, à s'opposer à l'esprit de dispersion et de division qu'on trouve partout ailleurs, à arrêter les progrès de l'hérésie et du schisme.

2. Ce principe, c'est le *principe d'autorité*. Tous les catholiques reconnaissent dans le siège de Pierre une autorité sociale, souveraine et indépendante, d'où émane et dépend toute autorité ecclésiastique, une autorité doctrinale infaillible, juge suprême des controverses qui ont rapport à la foi et à la morale.